

Vaccination des personnes sans-abri et migrantes

Un aperçu des stratégies au 03/05/2021

La vaccination de la population a commencé et la porte vers nos retrouvailles se dessine petit à petit ! Après la vaccination des groupes les plus à risque, celle des usager·ère·s et bénéficiaires du secteur de l'aide aux personnes sans-abri / migrantes et des secteurs connexes peut enfin démarrer.

Ce document offre un aperçu des stratégies opérationnelles ; dans chaque stratégie, certains aspects sont encore en cours de construction. Des clarifications concernant plusieurs points suivront. Nous invitons toutefois les secteurs à commencer à sensibiliser autour de la vaccination.

L'objectif pour le secteur de l'aide aux personnes sans-abri / migrantes et les secteurs connexes est de permettre un accès gratuit et inconditionnel à la vaccination à toute personne le souhaitant, moyennant un consentement éclairé de la personne. Elle choisit ainsi de se protéger, de réduire les risques de contaminer autrui et de contribuer à une levée plus rapide des mesures de protection. Un objectif complémentaire est de réduire les risques sanitaires envers les personnes refusant la vaccination, tout en évitant des discriminations par des collectivités ou des services (risque sur le long terme).

Comment peut-on se faire vacciner ?

1 En centre de vaccination

Toute personne disposant d'un numéro national (NISS ou NISS bis) et domiciliée en Région de Bruxelles-Capitale peut dès à présent s'inscrire :

- électroniquement via <https://bruvax.brussels.doctena.be/fr> (nécessite un accès numérique)
- par téléphone au 02/219.14.14
- en ce moment : toute personne née en 1975 ou avant, tout patient·e à risque (comorbidités) ou toute personne ayant reçu l'invitation officielle peut s'inscrire. Toute personne née en 1980 ou avant peut s'inscrire sur la liste d'attente.
- Les travailleur·euse·s, usager·ère·s (accompagné·e·s mais) disposant de leur propre logement ou en maison d'accueil souhaitant se faire vacciner et répondant à ces critères peuvent dès à présent le faire. Le vaccin administré dépendra du profil de risque.
- Les acteur·rice·s de la 1^{re} ligne (médecins, maisons médicales,...) ont reçu l'information pour pouvoir aider leurs patient·e·s à s'inscrire à la vaccination via Bruvax.

Pour plus d'informations, <https://coronavirus.brussels/centres-de-vaccination-covid-planning/>
<https://www.ccc-ggc.brussels/fr/news/boost-de-la-campagne-de-vaccination-bruxelloise>

Il est dès à présent possible pour les structures du secteur sans-abri d'appuyer la réservation de créneaux individuels ou en groupe (cf. possibilités de réservation sur Bruvax) pour des résident·e·s ou des usager·ère·s répondant aux critères. Des informations plus précises suivront concernant l'accueil inconditionnel de groupes.

Pour toute personne ne disposant pas d'une carte ID (valable) au moment de la vaccination : la COCOM examine la possibilité pour les généralistes ou structures d'accompagnement de pouvoir remettre un document spécifique remplaçant le contrôle d'identité – des informations plus précises suivront.

Pour toute personne bénéficiaire de l'AMU maintenant ou dans le passé, il est possible de s'inscrire moyennant connaissance du NISS bis. Les récents accords fédéraux avec les entités fédérées répondent aux recommandations internationales concernant la protection des données (plus d'informations précises suivront). Une invitation à la vaccination pourra également être remise par le CPAS lors du renouvellement de la carte médicale (encore à mettre en place).

Pour toute personne sans autorisation de séjour sans AMU : chaque médecin généraliste peut créer un NISS bis permettant uniquement le remboursement d'un dépistage ou de la vaccination Covid, voir <https://ehealth.fgov.be/fr/esante/professionnels-de-la-sante/ehealthcreabis>. La possibilité d'accueillir des personnes aux centres de vaccination sans orientation au préalable (possibilité de création de NISS bis sur place ?) est en cours d'exploration.

Pour toute personne en incapacité de se déplacer vers un centre de vaccination moyennant un accompagnement, il est conseillé d'en parler au médecin généraliste ou à un-e professionnel-le accompagnant la personne, pour qu'elle puisse bénéficier d'une vaccination à domicile, soit par une équipe mobile, soit par son propre médecin (cette dernière stratégie est prévue à un stade ultérieur).

En fonction de l'évaluation des premières semaines de la campagne, la création d'un centre bas-seuil sans rdv (par exemple, rattaché à un centre de vaccination spécifique) en présence d'une équipe multidisciplinaire et avec possibilités d'interprétariat (flyers, interprétariat téléphonique, médiation interculturelle) pourrait être considérée.

2 Par une équipe mobile

Le vaccin de Janssen (Johnson & Johnson) ne nécessite qu'une seule dose et l'Agence européenne des médicaments a récemment donné son feu vert pour que le vaccin soit utilisé dans tous les groupes d'âge. Les avantages de la vaccination l'emportent largement sur les rares risques. Ainsi, une première équipe mobile COCOM a démarré avec des vaccinations à domicile, s'appuyant principalement sur le vaccin en dose unique.

Dans notre boîte à outils, vous trouverez l'[enregistrement](#) et la [présentation](#) du webinaire organisé par la **COCOM** concernant « la campagne de vaccination auprès des personnes soignées à domicile et des personnes précaires » du 20/04/2021.

Une équipe mobile de BruZel proposera la vaccination à toutes les structures agréées ou faisant partie du réseau de la VGC. Un **webinaire néerlandophone** (organisé par la COCOM & VGC avec Logo, BruZel et Bruss'help) aura lieu le 11/05/2021. Vous pouvez dès à présent vous inscrire ici, avant le 09/05 : <https://bevraging.vgc.be/webinar11mei>

Autour de la mi-mai, une équipe mobile sans-abri / migrants démarrera. Ce projet est opérationnalisé par un consortium de la Croix-Rouge de Belgique, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières et le New Samusocial et bénéficie d'un financement mixte, fédéral et régional.

L'équipe s'adressera aux usager·ère·s en structures qui doivent bientôt fermer leurs portes, en structures d'accueil d'urgence, en squats et en structures d'hébergement non-agréées, ainsi qu'en maisons d'accueil agréées. Une possibilité d'anonymat existe, bien qu'une carte vaccinale soit toujours

proposée. Il n'y aura pas de discrimination envers des personnes résidant habituellement en Flandre ou en Wallonie. La COCOM, Bruss'help et les partenaires établissent une liste exhaustive des collectivités. Les priorités seront définies selon une logique médicale et selon les vulnérabilités des différents publics. La durée de cette action est prévue pour 4 mois. Plus d'informations concrètes suivront bientôt.

Par ailleurs, des collaborations entre des équipes mobiles et des centres de jour ou maisons de quartier, représentants de communautés religieuses, associations accompagnant des travailleur·euse·s du sexe, des Roms ou autres ressortissant·e·s européen·ne·s ou de pays tiers, etc. seront explorées. Une possibilité d'anonymat existera. Plus d'informations concrètes suivront bientôt.

3 Concertation & évaluation

3 sessions de concertation bas-seuil avec 37 représentant·e·s du secteur ou des secteurs connexes (CPAS, services de prévention, OST sans-abri, maraudes et centres de jour, secteurs urgence, insertion, travail du sexe, assuétudes, etc.) ont eu lieu le 16, 17, 22/02/2021. Plusieurs comités de crise, GT médicaux et contacts bilatéraux traitant la thématique ont eu lieu et une réunion intersectorielle (28/04) en collaboration avec vzw Orbit a été dédiée aux stratégies vaccinales envers les personnes sans autorisation de séjour. L'ensemble de ces comptes rendus sont ou seront très bientôt disponibles. Voici une proposition de synthèse générale :

Malheureusement, la surinformation actuelle et le manque de cohérence entre différentes sources engendrent de la peur qui freine beaucoup de personnes à se faire vacciner. Plus d'un tiers de la population bruxelloise âgée de 15 ans et plus (38%) aurait un faible niveau de connaissance en matière de santé¹. Les multiples retours de terrain et l'expérience capitalisée par Médecins du Monde (vaccination contre la grippe en collaboration avec différents partenaires sociaux et médicaux de première ligne) semblent indiquer que l'hésitation vaccinale augmente en fonction de la précarité de la situation de vie de la personne.

Par ailleurs, des méthodologies adaptées semblent générer une bonne réceptivité, à l'instar d'actions 'outreach' bien documentées comme celles dans la lutte contre le VIH, les IST ou les hépatites. Ces refus / hésitations sont un phénomène social et psychologique complexe car ancré dans de multiples mécanismes d'exclusion. Cependant, avec suffisamment de ressources pour la sensibilisation, les publics « difficiles à atteindre » (terme scientifique en santé publique), ne le sont plus du tout. Une évaluation sera menée afin de construire les stratégies de vaccination / Covid sur le plus long-terme.

Un éventail d'outils électroniques est à votre disposition dans [notre boîte d'outils](#) (voir aussi le document de présentation en annexe). Afin que la campagne soit un succès, les professionnel·le·s de la santé auront également besoin de l'aide des métiers sociaux, moyennant les ressources dont vous pouvez disposer. **Nous vous invitons à aborder le thème avec le plus grand nombre d'usager·ère·s. La vaccination est l'affaire de tou·te·s !**

Information importante : MSF offre du coaching aux associations souhaitant mettre en place des sessions de sensibilisation, merci de contacter le Dr Cathy Janssens par mail Msfocb-belgium-medco@brussels.msf.org ou par téléphone, +32 477 82 11 49.

A votre entière disposition pour toute question ou remarque,
Frank Vanbiervliet, référent Covid & vaccination, frank.vanbiervliet@brusshelp.org et 0490 56 47 04

¹ <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante/determinants-de-sante/litteratie-en-sante>